



**Bureau du Conseil d'Administration du 20 juin 2023**

**Délibération n° 2023 – 06 – BUR**

**Approbation du procès-verbal du**  
**Bureau du Conseil d'Administration du 28 février 2023**

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

**Décide :**

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 28 février 2023 tel que présenté en séance.

Le Président  
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ



## Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 28 février 2023

### **Membres délibératifs présents :**

Arnaud MURGIA	Président du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins
Carine RIBES	Représentante M. Cédric VERLINE, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel
Fabien ARNAUD	Président du Conseil Scientifique

### **Autres présents et invités, non délibératifs**

Olivier FONS	Maire de Villar d'Arène, Vice-Président du CA – en visioconférence
Jean-Louis ARTHAUD	Maire de Saint-Christophe-en-Oisans, Vice-Président du CA
Ludovic SCHULTZ	Directeur du Parc national des Écrins
Samuel SEMPE	Directeur-Adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Catherine GARIN	Chargée de mission suivi et évaluation de la Charte et subventions
Pierrick NAVIZET	Chef du service accueil-communication
Juliette FRIGOT	Animatrice et Coordinatrice pour la célébration des 50 ans du Parc

---

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

#### 1. Actualités – *pour information*

- 50 ans du Parc national des Écrins
- Plan France Relance

#### 2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 11 octobre 2022 – *pour délibération*

#### 3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 14 mars 2023 – *pour information*

- Compte financier 2022
- Admissions en non valeur

#### 4. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 mars 2023 – *pour information*

- Budget rectificatif n°1 - 2023
- Programme Interreg Alcotra : projets « ACLIMO Climat et Eau » et « BiodivTourAlps »

- Programme Village d'alpinisme - Volet 2
- Bilan du Contrat d'Objectifs et de Performance
- Désignation du représentant du Parc national des Écrins à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance

5. Conventions d'utilisation domaniale – *pour délibération*

6. Attribution de subventions Appel à Projet 50 ans– *pour délibération*

7. Attribution de subventions - *Pour délibération*

8. Rapport annuel subventions 2022 – *pour information*

Arnaud MURGIA accueille Ludovic SCHULTZ, nouveau Directeur du Parc national des Écrins. Il indique que de nombreuses candidatures ont été reçues. Le comité de sélection s'est arrêté sur trois candidatures proposées par le Conseil d'Administration au ministère. Ce processus est à la fois respectueux des services de l'État et de leur cohérence et de la volonté du Conseil d'Administration de faire un choix.

Il présente Ludovic SCHULTZ qui arrive des services de la Première Ministre où il travaillait au sein du Secrétariat Général à la Mer avec, entre autre, la charge des négociations des quotas de pêche au sein de l'Union Européenne. Il est un homme attaché au territoire du Queyras et à la montagne et connaît bien les Écrins pour y pratiquer l'alpinisme.

Arnaud MURGIA salue le travail extraordinaire réalisé avec Pierre COMMENVILLE et relève que le comité de sélection et le Conseil d'Administration ont, avec le plus d'attaches possibles, fait un choix professionnel mais prenant en compte l'affect également.

Ludovic SCHULTZ remercie le Président pour ces mots de bienvenue élogieux. Il tâchera d'en être à la hauteur. Il est heureux et conscient de la responsabilité qui lui est confiée à la tête du PNE, espace naturel extraordinaire et un des trésors nationaux . Il est heureux de venir vivre au sein de ce territoire, qu'il connaît bien depuis sa petite enfance, où il a notamment pratiqué l'alpinisme sur le glacier blanc. Il s'attachera à s'inscrire dans la continuité de Pierre COMMENVILLE et a hâte de poursuivre la découverte des différents territoires et acteurs du Parc.

Arnaud MURGIA remercie Samuel SEMPE pour la période d'intérim qu'il a assuré.

Il souhaite savoir si des membres du Bureau souhaitent intervenir avant le début de la séance.

Olivier LEFRANCOIS note, au nom du personnel de l'établissement, la perte de 0,7 ETPT pour l'année 2023 au profit des Parcs nationaux des Calanques et des Forêts. Cela ne doit pas devenir récurrent chaque année car ces deux Parcs seront amenés à encore augmenter au niveau des moyens humains.

Arnaud MURGIA souhaite modérer cette perte de 0,7 ETPT. Il considère que cela ne devrait pas être vu comme une perte, il s'agit d'une baisse à la marge. Il ne s'agit pas d'une logique vindicative de la part de la tutelle vis-à-vis du fonctionnement et du budget de l'établissement. Il pense que cela devrait se rééquilibrer par la suite. Il garantit cependant que le Conseil d'Administration sera le garant des moyens de fonctionnement du Parc si cela devait être amené à se reproduire.

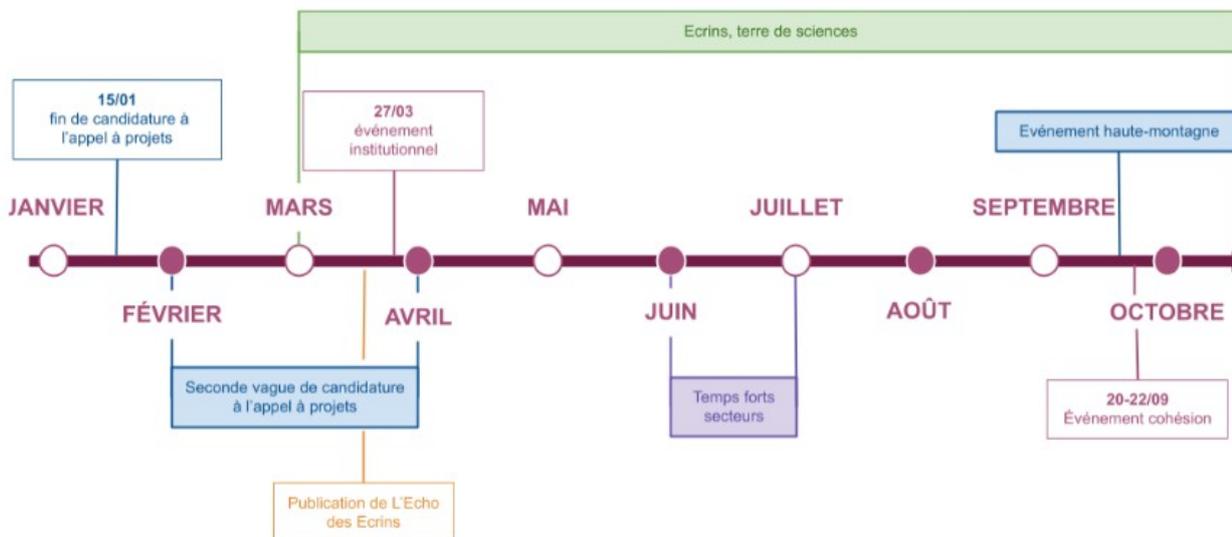
Ludovic SCHULTZ assure que la stabilité des effectifs du Parc sera un des points de vigilance de l'établissement car la valeur d'un Parc c'est ses effectifs, notamment sur le terrain. Il prend note de ce point soulevé par le personnel mais considère que cette perte de 0,7 ETPT est la manifestation de la solidarité entre les Parcs avant tout.

# 1. Actualités

## a. 50 ans du Parc national des Écrins

Pierrick NAVIZET présente le programme de l'année pour les 50 ans du Parc.

Calendrier prévisionnel :



Un événement institutionnel pour lancer les festivités en 2023 se déroulera le 27 mars 2023 à Vallouise-Pelvoux et réunira les acteurs institutionnels et les partenaires techniques du Parc.

Des événements organisés par les secteurs pour rassembler le plus grand nombre de participants auront lieu en juin. Ils seront ouverts au grand public ou/et scolaires par le biais de moments festifs et conviviaux.

Un événement de cohésion pour le Parc et ses agents (actuels et anciens) se tiendra en septembre sur plusieurs jours et à plusieurs endroits. Des activités telles que la randonnée, le vélo ou l'alpinisme seront proposées.

Afin de favoriser l'implication des partenaires pour les 50 ans, le PNE a lancé un appel à projet pour des événements qui seront labellisés « 50 ans ». Il sera composé de deux vagues de candidatures (01 février et 30 avril)

La labellisation se fera selon des critères d'éligibilité et sera votée lors d'un Bureau du CA suite à une pré-sélection par le comité. Cette labellisation permettra aux porteurs de projet de bénéficier d'un soutien financier et de mise en avant via des outils de communication de la part du Parc.

Un événement « Écrins, Terre de Sciences » aura pour objectifs de vulgariser la science, de faire connaître les sciences dans les Écrins et de toucher un nouveau public grâce à des cafés sciences et conférences animés par des scientifiques.

Une exposition sur « 50 ans de métiers et savoir-faire » comprenant 2 jeux de 26 panneaux sera proposée dans différents espaces du Parc.

Un événement symbolique en haute-montagne avec les partenaires alpinistes sera proposé en septembre.

Les 6, 7, 8 décembre à Briançon se tiendra un séminaire international pour l'avenir des refuges, co-organisé avec l'Université Grenoble-Alpes.

Enfin, différents outils de communication ont été mis en place à l'occasion de l'anniversaire :



## b. Plan France Relance

Gabrielle ALFONSI explique que l'année 2022 a été marquée par des difficultés rencontrées dans la parution des marchés.

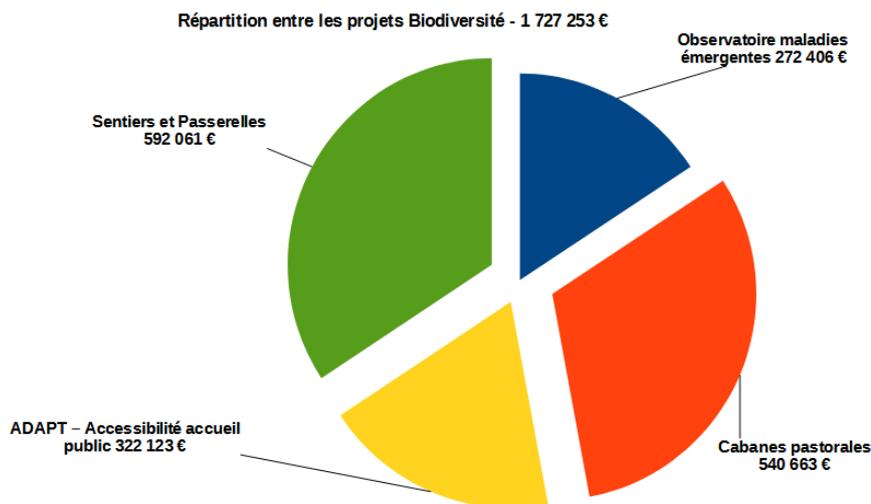
Pour le Parc national des Écrins, les crédits du Plan France Relance et du Plan National de Relance et de Résilience représentent près de 2 millions d'euros déployés sur 2 volets (1 990 252 €) :

- le **volet thermique** pour 262 999 €.

Celui-ci est pratiquement terminé, il ne reste que 3 000 € à payer sur 2023. Il a permis le remplacement d'anciennes chaudières sur 2 sites, des travaux d'isolation de toiture, de relampage, de changement de fenêtres, etc.

- le volet biodiversité pour 1 727 253 €.

Il se décline en 4 grandes familles d'interventions :



→ Sentiers et passerelles : 592 061 € auquel il convient de rajouter les coûts pris en charge financièrement par le PDIPR 38 / 05 et le mécénat GMF, soit un peu plus de 59 000 €.

PROJETS 2021 /2022	DÉPENSES ENGAGÉES
CARRELET	97 192,20
CLAPOUSE	74 076,00
COMMUN	5 352,48
COUNT	52 200,00
DISTROIT	38 592,24
DORMILLOUSE	197 352,00
ENTRETIEN SENTIER	29 043,42
GLACIER NOIR	16 640,00
ISOLA	17 208,72
CREPON	8 036,00
CREVASSES	37 434,00
FOURAN	18 934,00
<b>Total</b>	<b>592 061,06</b>

Arnaud MURGIA souhaite savoir si beaucoup de réalisations ont été faites en régie.

Gabrielle ALFONSI répond que toutes les années, les chantiers sont réalisés en partie en régie et en partie via des prestations avec des entreprises. Le Plan France Relance a permis de renforcer les actions d'entretien réalisées par le Parc.

Arnaud MURGIA félicite les équipes pour le travail réalisé.

→ Cabanes pastorales : 540 663 € auquel il convient de rajouter les coûts pris en charge financièrement par les groupements pastoraux et/ou les communes, soit un peu plus de 113 000 €.

PROJETS 2022 + 2021	DÉPENSES ENGAGÉES
DÉPENSES COMMUNES	5 760,00
CUMINA	29 093,15
DORMILLOUSE	90 287,81
LAUZON	85 090,11
PALES	148 987,63
PISSES	82 219,20
VALLONPIERRE	90 283,20
MARIANDE	8 942,00
<b>Total</b>	<b>540 663,10</b>

Gabrielle ALFONSI indique que la cabane du Lauzon a été terminée en 2022. Les autres seront réalisées en 2023.

La prise en charge pour la Mariande ne concerne que le financement de l'étude.

Elle indique que la notification du dernier marché a été faite le 30 décembre 2022. Elle note que les prix ont énormément augmenté dans la période de temps impartie pour la réalisation du Plan France Relance.

→ Observatoire de maladies émergentes de la faune sauvage : 272 406 €

- Construction d'une méthode et d'un outil de hiérarchisation "one-health" de la surveillance des maladies de la faune sauvage,
- Renforcement de la détectabilité des maladies émergentes de la faune sauvage et implémenter les bases de données sanitaires, pour constituer un pool de données de surveillance utiles à la gestion,
- Achats d'équipements utiles à la mise en œuvre de la stratégie de surveillance dans les espaces protégés partenaires,
- Poursuite de la mutualisation d'Epifaune et la mise en réseau des données sanitaires,
- Adaptation de la surveillance renforcée des maladies des amphibiens sur les lacs sentinelles et des zones humides de plaine,
- Projet multi-partenarial avec une mutualisation des moyens.

→ Mise aux normes de l'accessibilité des lieux d'accueil du public : 147 354 €

Les actions lancées sur les Maisons du Parc concernent :

- la mise en place de bande d'aide à l'orientation pour les expositions,
- le relampage,
- le matériel et mobilier d'accessibilité,
- une rampe d'accès pour les personnes porteuses de handicap,
- la mise en accessibilité du point d'information du Casset avec construction d'une rampe, etc.

→ Amélioration de l'interprétation dans les Maisons du Parc : 174 769 €

Les actions lancées sur les Maisons du Parc concernent :

- de nouveaux équipements audiovisuels,
- la création d'un film animé et outils d'information à destination des visiteurs en refuge,
- les supports informatifs à destination du public,
- la requalification de l'exposition permanente du centre d'information du Pré de Madame Carle, etc.

Gabrielle ALFONSI indique qu'il y a seulement 700 € d'écart entre le montant alloué dans le cadre du Plan France Relance et le montant engagé par le Parc.

Les membres du bureau félicitent les équipes du Parc pour ce travail.

## 2. Approbation du PV

*Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 11 octobre 2022*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 6

→ **Le PV de la réunion du bureau du 11 octobre 2022 est adopté.**

### 3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 14 mars 2023

- Compte financier 2022

Gabrielle ALFONSI indique que le compte financier a un solde 200 000 € positif mais un résultat patrimonial négatif à 900 000 €.

<b>Résultat patrimonial</b>	<b>-912 968,44</b>
<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>-164 313,21</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>106 587,23</b>
<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	<b>213 087,59</b>
Recettes budgétaires	9 412 659,34
Crédits de paiement ouverts	9 199 571,75

<b>Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>	<b>2 744,71</b>
---	-----------------

<b>Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>	<b>210 342,88</b>
dont variation de la trésorerie fléchée	477 221,23
dont variation de la trésorerie non fléchée	-266 878,35

<b>Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>	<b>-103 755,65</b>
---	--------------------

<b>Variation des restes à payer</b>	<b>454 463,37</b>
<b>Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2021 à solder (le cas échéant)</b>	<b>63 587,96</b>

<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>2 359 561,04</b>
---------------------------------------	---------------------

<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>1 524 071,81</b>
<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>160 393,14</b>
<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>1 363 678,67</b>
dont niveau final de la trésorerie fléchée	1 283 154,32
dont niveau final de la trésorerie non fléchée	80 524,35

Gabrielle ALFONSI indique que le résultat patrimonial négatif s'explique par la modification de l'instruction comptable commune et la mise en place de nouvelles règles comptables pour les passifs sociaux (passant de 300 000 € à 700 000 € à comptabiliser). Il y a également eu un changement de logiciel d'inventaire comptable qui a conduit à ne pas pouvoir prendre en compte les subventions qui venaient neutraliser les amortissements.

Elle précise que l'agence comptable a rencontré des difficultés sur la liquidation des factures à la fin de l'année 2022 avec 150 000 € de factures non payées en raison de problème de personnel. Le solde budgétaire de 213 000 € est donc à relativiser.

Pour autant, le niveau final de trésorerie est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Les restes à payer ont augmenté mais cela s'explique en partie par les nombreuses autorisations d'engagements du Plan France Relance.

Arnaud MURGIA pense qu'il serait intéressant d'avoir une vision 2023 des finances de l'établissement dans un contexte qui s'annonce difficile et qui inquiète.

Gabrielle ALFONSI indique qu'un budget rectificatif est prévu et que celui-ci prendra en compte des évolutions de contexte, notamment l'augmentation du point d'indice (+ 150 000 € en plus pour 2023). L'augmentation du SMIC pèse également sur la masse salariale du Parc, certains agents ayant un indice inférieur au montant du SMIC, il faut les augmenter. Par ailleurs, une revalorisation salariale pour les saisonniers est prévue en 2023.

Il y a également l'augmentation des prix des fluides qui va peser. Elle indique que le PNE a fait une demande auprès de ses deux prestataires d'énergie « Ekwateur » et « Engie » pour bénéficier du mécanisme « amortisseur d'électricité ».

Thomas BETH souhaite savoir si toutes les provisions prévues peuvent être amenées à être payées.

Ludovic SCHULTZ indique qu'il s'agit de règles de protection comptable qui consistent à calculer les provisions au plus haut mais il est hautement improbable que cela arrive.

- Admissions en non-valeur

Arnaud MURGIA indique qu'il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour un montant global de 53,20 € pour 4 ans.

## **4. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 mars 2023**

Ludovic SCHULTZ présente l'ordre du jour du 27 mars :

- Budget rectificatif n°1 – 2023 – délibération
- Programme Interreg Alcotra : projets « ACLIMO Climat et Eau » et « BiodivTourAlps »
- Programme Village d'alpinisme - Volet 2
- Bilan du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)
- Désignation du représentant du Parc national des Écrins à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance
- Audit Marque - Convention de groupement de commandes inter-Parcs

- Budget rectificatif n°1 – 2023

Gabrielle ALFONSI indique que le Budget Initial a été voté en novembre 2022 et préparé en octobre. Certains éléments manquaient, il y a une actualisation de données dans ce BR 1.

Elle indique que le Ministère va octroyer une subvention pour la participation aux travaux du Château de Charance à hauteur de 342 000 €.

Il va également octroyer une subvention pour les réserves naturelles à hauteur de 35 900 € (deux postes seront dédiés aux réserves cet été).

- Programme Interreg Alcotra : projets « ACLIMO Climat et Eau » et « BiodivTourAlps »

Ludovic SCHULTZ indique qu'il sera demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le dépôt de demandes de cofinancement pour deux appels à projet.

- Programme Village d'alpinisme - Volet 2

Jean Louis ARTHAUD indique qu'une relance a été faite sur le projet Village d'Alpinisme. Il souhaite savoir s'il y a eu des avancées significatives sur les demandes de subvention.

Pierrick NAVIZET rappelle que c'est l'Agence de Développement des Hautes-Alpes qui était porteuse du premier volet du projet, qui s'est achevé le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Dans le cadre d'un appel à projet européen sur le FEDER Massif Alpin, l'Agence a souhaité déposer un nouveau dossier pour la période fin 2023 à fin 2026. Le dossier a été déposé le 15 décembre auprès de l'autorité de gestion du FEDER Massif Alpin, auprès de la Région Sud-PACA et auprès de l'État au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). Les espaces valléens sont également sollicités pour qu'ils se positionnent individuellement sur le projet. Les retours des services instructeurs ne sont pas attendus avant septembre 2023.

- Bilan du Contrat d'Objectifs et de Performance(COP)

Thomas BETH souhaite savoir si le bilan général est déjà connu.

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit de la présentation du bilan 2019-2022, mais que le COP se termine en 2023.

Samuel SEMPE indique qu'un nouveau COP sera produit pour la période 2024-2028 et qu'il sera à signer avant le 31 décembre 2023.

## 5. Conventions d'utilisation domaniale

Gabrielle ALFONSI indique que le Parc occupe des bâtiments appartenant aux Domaines. Les conventions d'utilisation domaniale arrivant à échéance en 2023, il est proposé de les reconduire pour 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Les bâtiments concernés sont :

- la Maison du Parc de Briançon - « Pavillon KK' », située Place Général Blanchard à Briançon,
- la « Maison Cadet », située au Monétier-les-Bains,
- l'immeuble « Asile Saint-Paul » situé à La-Chapelle-en-Valgaudemar,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

*Délibération : Conventions d'utilisation domaniale*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 6

→ **Les reconductions et la signature des conventions d'utilisation domaniale sont approuvées.**

## 6. Attribution de subventions Appel à Projet 50 ans– pour délibération

- **Labellisation sans demande de subvention**

Proposition de labellisation appel à projets des 50 ans sans subvention				
Code opération	Maitre d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	
3-I-SUB-AAP-522	LPO Pays Gapençais	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Animation de découverte des oiseaux dans le parc de Charance	Labellisation 50 ans sans subvention.
3-I-SUB-AAP-547	Jardin du Lautaret (UGA/CNRS)	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Labellisation du programme culturel et scientifique du jardin du Lautaret	Labellisation 50 ans sans subvention.

Les membres du bureau approuve ces deux demandes.

- **Labellisation et demande de subvention**

Catherine GARIN rappelle que le comité de sélection de l'appel à projet 50 ans s'est réuni le 27 janvier 2023. Il a déterminé deux lots de priorité dans l'attribution de subvention comme présenté dans les tableaux ci-dessous.

16 projets ont été proposés en priorité 1, c'est-à-dire des projets qui entrent dans les critères de l'appel à projet et qui ne posent pas de question.

3 projets ont été proposés en priorité 2.

## Projets présentés par priorité : proposition d'attribution et de labellisation 50 ans du Parc national des Ecrins

Code opération	SIRET	Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux de la subvention
<b>PRIORITE 1</b>										
3-I-SUB-AAP-529	35032310100062	LPO PACA	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Apprenons à cohabiter avec l'avifaune	376,00 €	376,00 €	Parc national des Ecrins - 188 € - 50% ; Autofinancement - 188 € - 50%	188,00 €	188,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-530				Favoriser les pollinisateurs sauvages	810,00 €	810,00 €	Parc national des Ecrins - 405 € - 50% ; Autofinancement - 405 € - 50% ;	405,00 €	405,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-533	49371144400023	Comité départemental Hautes-Alpes FFCAM	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Sensibilisation des jeunes pratiquants de la région Sud-Paca à la biodiversité montagnarde (Be part of the mountain "Jeunes")	8 750,00 €	8 750,00 €	Parc national des Ecrins - 2000 € - 22,9% Autofinancement - 3250 € - 37,1 % Département des Hautes-Alpes 2000 € - 22,9 % Etat ANS - 1500 € - 17,1 %	3 000,00 €	2 000,00 €	22,9 %
3-I-SUB-AAP-532	42438079800035	CDRP 05	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Sur les pas du GR® 54	4 117,00 €	4 117,00 €	Parc national des Ecrins - 2058€ - 50% Autofinancement - 2058€ - 50%	2 058,00 €	2 058,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-526	130 021 397 00018	Jardin du Lautaret (UGA/CNRS)	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Représentation théâtrale et débat : spectacle "La mort d'une montagne"	2 470,00 €	2 470,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 30,4% Fonds "Culture Aide aux projets" - Direction de la Culture et de la Culture Scientifique UGA - 1720 € - 69,6% ;	750,00 €	750,00 €	30,4 %
3-I-SUB-AAP-523	80211240900015	Association les Alaisies	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Naï : La culture et le travail du chanvre dans le Valbonnais	1 500,00 €	1 500,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 50% Association Les Alaisies - 550 € - 36,7% Camping Les Faures - 200 € - 13,3%	750,00 €	750,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-518	92179589400010	Villard-Reymond Renouveau	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Festival Par Monts et Par Mots	3 280,00 €	3 280,00 €	Parc national des Ecrins - 800 € - 24,4% Communauté de communes de l'Oisans - 800 € - 24,4% Conseil départemental de l'Isère - 800 € - 24,4 % Maine - 300 € - 9,1 % Autofinancement 300 € - 9,1 % Participations festivières 280 € - 8,6 %	800,00 €	800,00 €	24,4 %
3-I-SUB-AAP-537	91508340600016	Collectif Pour Rendre Ouverts et Utopiques nvl Territoires	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Rencontres de l'agroécologie paysanne	8 900,00 €	8 900,00 €	Parc national des Ecrins - 1500€ - 16,9% Fondation Carasso - 1000 € - 11,2% Cotisations - 80 € - 0,8% Contributions volontaires en nature - 3820 € - 43% Autofinancement - 2500 € - 28,1 %	4 000,00 €	1 500,00 €	16,9 %
3-I-SUB-AAP-535	494 337 421 00015	Association Un temps Festif	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Arts, Ecrins et Vertical (Titre provisoire)	16 650,00 €	16 650,00 €	Parc national des Ecrins 2050 € - 12,2 % DRAC PACA 2000 € - 12,2 % Champsaur 2050 € - 12,2 % Oisans 2050 € - 12,2 % Département des Hautes Alpes 2050 € - 12,2 % Office du tourisme du pays des Ecrins 2000 € - 12 % Région Sud 1500 € - 9 % Ville de l'Argentière 1000 € - 6 % Autofinancement 2050 € - 12,2 %	4 000,00 €	2 050,00 €	12,2 %
3-I-SUB-AAP-538	84162941300029	Association Alpes Là - sauvons Lago	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Sauvons Lago - un escape game itinérant à vélo	7 800,00 €	7 800,00 €	Parc national des Ecrins - 3900 € - 50 % Bourse Imagine tes montagnes 1000 € - 12,8 % Participation des structures bénéficiant de l'escape game - 2900 € - 37,2 %	4 000,00 €	3 900,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-542	794 334 987 000 11	Association Les Fareillets du Rochail	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Aux confins du paysage	920,00 €	920,00 €	Parc national des Ecrins - 460 € - 50 % ; Autofinancement - 460 € - 50 %	460,00 €	460,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-545	40997792300039	Les MontagnArts	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Festival les MontagnArts	106 370,00 €	106 370,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 1 % ; Subvention Département - 11 000 € - 10 % ; Subvention Mairie Valbonnais - 870 € - 1 % ; Communauté communes de la Matheysine - 3 000 € - 3 % ; Région Rhône-Alpes - 11 000 € - 10 % ; Fond d'initiative locale 1 000 € - 1 % ; MSA - 10 000 € - 9 % ; FDVA - 5 500 € - 5 % ; Autofinancement - 61 700 € - 60 %	750,00 €	750,00 €	1,0 %
3-I-SUB-AAP-540	830 589 859 00016	He le'ale'a scic sas	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	"La tournée du Parc"	5 010,00 €	5 010,00 €	Parc national des Ecrins - 2505 € - 50% ; Recettes - 210 € - 4,2% ; Autofinancement - 2295 € - 45,8%	2 505,00 €	2 505,00 €	50,0 %
3-I-SUB-AAP-541	51037479600025	Office de Tourisme du Guillestros et du Queyras	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Nature Connexion	27 050,00 €	27 050,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 2,8 % ; Région - 5000 € - 18,5 % ; Département - 5000 € - 18,5 % ; Autofinancement 16300 € - 60,2 %	750,00 €	750,00 €	2,8 %
3-I-SUB-AAP-543	92000021300016	Cultures Eco Actives	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Atelier de reconnexion à la nature	1 813,00 €	1 813,00 €	Parc national des Ecrins - 750 € - 41,4% ; Communauté de Communes de Serre Ponçon ( non acquis) - 700 € - 38,6% ; Autofinancement - 363 € - 20%	750,00 €	750,00 €	41,4 %
3-I-SUB-AAP-546	890 938 327 000 16	Association Entre deux	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	De refuges en contes	7 182,00 €	7 182,00 €	Parc national des Ecrins 3600 € - 50,1 % ; FFCAM 1334 € - 18,6 % ; Refuges 448 € - 6,2 % ; Autofinancement 1800 € - 25,1 %	3 600,00 €	3 600,00 €	50,1 %
						<b>202 998,00 €</b>			<b>28 766,00 €</b>	<b>23 216,00 €</b>

PRIORITE 2										
3-I-SUB-AAP-527	44777713700046	Association LYRAZOUKI	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Rencontres et balades contées	8 800,00 €	8 800,00 €	Parc national des Ecrins - 2000 € - 22,7 % Recettes public - 800 € - 9,1 % Ventes partenariales - 2000 € - 22,7 % Autofinancement 3500 € - 39,8 % Adhésions et collectes - 500 € - 5,7%	4 000,00 €	2 000,00 €	22,7 %
3-I-SUB-AAP-521	51450726800027	Association Octopus	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Ca va loin !	45 560,00 €	45 560,00 €	Parc national des Ecrins - 3000 € - 6,6 % Département 05 - 10000 € - 21,9 % Communauté de communes du Guillestrois - 10000 € - 21,9 % DRAC PACA - 3000 € - 6,6 % ; Aides privées - 8000 € - 17,6 % ; Autofinancement - 2260 € - 5 % ; Vente de produits finis - 9300 € - 20,4 %	4 000,00 €	3 000,00 €	6,6 %
3-I-SUB-AAP-544	39242731600014	Bureau des Guides Béarde Meije Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Alpinisme à La Béarde : Contribution à un nouvel imaginaire	15 800,00 €	15 800,00 €	Parc national des Ecrins - 3950 € - 25 % ; Autofinancement - 2120 € - 13 % ; Recettes - 9730 € - 62 %	3 950,00 €	3 950,00 €	25,0 %
						<b>70 160,00 €</b>		<b>11 950,00 €</b>	<b>8 950,00 €</b>	

Fabien ARNAUD souhaite savoir quel est le taux de sélectivité au niveau des projets déposés.

Catherine GARIN indique que sur l'enveloppe subvention de l'année 2022, 31 projets ont été déposés en tout. Or, pour la première vague de l'appel à projet 50 ans, déjà 28 projets ont été déposés. Il y a donc une pression relativement importante, à ce jour, il y a au total 32 projets déposés (subventions classiques et appel à projet 50 ans confondus). Cela génère de l'activité et de l'intérêt. Il s'agit de projets de différentes dimensions et couvrant des thématiques variées. Elle constate que sur l'enveloppe dédiée à l'appel à projet (40 000 €), 23 000 € sont déjà proposés en attribution seulement pour les projets en priorité 1. L'enveloppe pourrait donc ne pas être suffisante.

Pierrick NAVIZET indique que le comité de sélection a fait une pré-sélection des projets en distinguant des projets en priorité 1 et priorité 2. Certains projets ont été fléchés vers les demandes de subventions classiques. Quatre demandes ont été écartées.

Fabien ARNAUD constate une sélectivité très faible.

Samuel SEMPE indique que cette faible sélectivité s'explique par la qualité des demandes : diversité de projets, bonne représentativité territoriale. En revanche, il va y avoir des conséquences sur la deuxième phase où il faudra être plus sélectif si l'enveloppe est maintenue à 40 000 €.

Juliette FRIGOT complète en indiquant que pour la deuxième vague qui se clôture le 30 avril, 7 projets ont été déjà déposés avec plus de 10 000 € qui ont été sollicités pour cette seconde vague.

Thomas BETH souhaite savoir sur quels critères les projets ont été mis en priorité 1 ? Il note que sur les fiches, l'établissement a relevé qu'un certain nombre de projets n'était pas clairement rattachés aux 50 ans.

Pierrick NAVIZET indique que cela a été retravaillé avec les porteurs de projet après l'envoi des dossiers et que désormais tous les projets s'inscrivent clairement dans l'appel à projet des 50 ans.

Catherine GARIN indique qu'une cartographie de répartition des projets sur le territoire a été présentée au comité de sélection et une répartition relativement globale des projets sur le territoire a été constatée. Par ailleurs, les projets couvrent des thématiques très diversifiées.

Thomas BETH souhaite savoir pourquoi certains projets ont été proposés en priorité 2.

Catherine GARIN indique qu'ils étaient éligibles avec des projets intéressants et riches mais pas directement liés à l'appel à projet 50 ans.

Juliette FRIGOT précise que les trois projets en priorité 2 ont connu des apports plus précis sur les 50 ans (association Lyrazouki, association Octopus, bureau des guides Bélarde Meije Ecrins). L'aspect 50 ans n'était pas évident dans les demandes initiales et cela a été retravaillé avec les porteurs de projet.

Olivier LEFRANCOIS souhaite savoir comment sera prévue l'enveloppe sur la seconde vague de l'appel à projet.

Gabrielle ALFONSI suggère d'attendre la seconde vague du mois d'avril pour peut-être envisager de redistribuer l'enveloppe de 160 000 € avec une nouvelle répartition entre subventions classiques et appel à projet 50 ans (enveloppe de 40 000 € peut-être passée à 50 000 € par exemple).

**Délibération : Attributions de subventions – Appel à projet 50 ans**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 6

→ **Les attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projet 50 ans sont approuvées.**

## 7. Attribution de subventions

Catherine GARIN indique que certaines demandes de subventions déposées sur l'appel à projet des 50 ans ont été redirigées vers les demandes de subventions classiques :

Réseau Nature Science Environnement	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Eco-volontariat scientifique "Refuges sentinelles"	8 800,00 €	8 800,00 €	Parc national des Ecrins – 1500 € - 17% LEADER FEADER - 3000 € - 34,1% CC Briançonnais - 1000 € - 11,4% Autofinancement – 3300 € - 37,5%	4 000,00 €	1 500,00 €
Association Nouvel envol	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	La montagne accessible à tous !	10 680,00 €	10 680,00 €	Parc national des Ecrins – 2670 € - 25 % SDJES - 6000 € - 56,2 % Mille et une nuits (RMA 05) - 500 € - 4,7 % Autofinancement - 1510 € - 14,1%	4 000,00 €	2 670,00 €
Association ALPES LA	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Ecotransversée des Ecrins "De la vallée aux glaciers"	15 000,00 €	15 000,00 €	Parc national des Ecrins – 1 000€ - 6,7 % ; FFCAM - 1000 € - 6,7 % ; Agence Nationale du Sport - 1000 € - 6,7 % ; Labex ITTEM - 1000 € - 6,7 % ; COMCOM Briançonnais ou Champsaur-Valgaudemar - 1000 € - 6,7 % Inscription des participants à l'itinérance - 4000 € - 26,7 % - Autofinancement - 6000 € - 39,8 %	4 000,00 €	1 000,00 €
Club Alpin Français de Briançon	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Refuges phares pour l'environnement	15 000,00 €	15 000,00 €	Parc national des Ecrins - 2500€ - 16,65% Fondation petzl/snow leader - 5000 € - 33,3% ; ANS - 2500 € - 16,65% ; FFCAM - 1000 € - 6,7% ; Cté de communes et commune de Briançon - 1500 € - 10% ; FDVA - 1000 € - 6,7% ; Autofinancement – 1500 € - 10%	3 000,00 €	2 500,00 €
			<b>49 480,00 €</b>	<b>49 480,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>7 670,00 €</b>

Catherine GARIN présente les subventions déposées dans le cadre des demandes de subventions dites « classiques » :

Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux de la subvention
Mairie de Valjouffrey	2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires	Etude de restauration de l'église de l'assomption au lieu-dit La chapelle - Valjouffrey	41 290,00 €	41 290,00 €	Parc national des Ecrins - 12 387 € - 30% ; Département Isère - 12 387 € - 30% ; Autofinancement - 40% - 16 516 €	20 645,00 €	12 387,00 €	30,0 %
Mairie de La Chapelle-en-Valgaudemar	2.1.4. Aider à la gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels	Etude d'aménagement-parking du Casset (projet global Gioberney)	6 500,00 €	6 500,00 €	Parc national des Ecrins - 50% - 3250 € ; Autofinancement - 50% - 3250 €	3 250,00 €	3 250,00 €	50,0 %
Mairie de Saint Maurice-en-Valgaudemar	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Restauration du four banal Saint Maurice - demande de complément de subvention	13 162,00 €	13 162,00 €	Parc national des Ecrins - 25% - 3290 € ; Autofinancement - 75% - 9872 €	3 290,00 €	3 290,00 €	25,0 %
Mairie de Saint-Firmin	2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural	Chantier Formation petit patrimoine	3 250,00 €	3 250,00 €	Parc national des Ecrins - 25% - 812,5 € ; Autofinancement - 75% - 2 437,5€	975,00 €	812,50 €	25,0 %
GAEC de Saint-Michel-de-Chaillo	3.5.4. Encourager la transformation et la commercialisation locales de produits élaborés sur le territoire	Certification Agriculture Biologique AB - GAEC St Michel Bovins viande	1 845,00 €	1 845,00 €	Parc national des Ecrins - 922,50 € - 50% ; Autofinancement - 922,50 € - 50%	922,50 €	922,50 €	50,0 %
<b>66 047,00 €</b>						<b>29 082,50 €</b>	<b>20 662,00 €</b>	

**Délibération : Attributions de subventions**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 6

→ **Les attributions de subventions sont approuvées.**

## 8. Subventions pour avis

Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux maximum de la subvention
Territoire d'énergie Hautes Alpes - SyMe05	Objectif 4. Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité	Refuge de Vallonpiere - augmentation de puissance du générateur photovoltaïque	72 000,00 €	72 000,00 €	Sollicité : Parc national des Ecrins - 18 000€ - 25% ; FACE - 38 640 € - 53,66 % - Autofinancement - 15 360 € - 21,33%	18 000,00 €	0,00 €	
Société des Touristes du Dauphiné	4.2.2. Intégrer les refuges dans leur environnement	Rénovation du refuge Adèle Planchar	635 000,00 €	635 000,00 €	Parc national des Ecrins - 40 000 € - 6,29% ; Département 127 000 € - 20% ; Autofinancement - 508 000 € - 80%	63 500,00 €		
<b>707 000,00 €</b>				<b>707 000,00 €</b>				

Catherine GARIN présente les deux projets dont le montant sollicité dépassent les 10 % de l'enveloppe annuelle pour les subventions.

Le projet déposé par le SYME 05 se situe sur le territoire de La Chapelle-en-Valgaudemar. Il s'agit d'un projet qui se situe sur le refuge de Vallonpierre. L'objectif est d'augmenter la puissance du générateur photovoltaïque. ENEDIS porte ce projet, l'entreprise revendra à la FFCAM l'énergie produite et le SYME 05 est un sous-traitant.

Pour cette opération, le montant sollicité est de 18 000 €.

L'établissement a émis un avis défavorable à cette demande de subvention car elle émane d'une entreprise privée, ENEDIS.

Le projet de la Société des Touristes du Dauphiné (STD) concerne la rénovation du refuge Adèle Planchard (amélioration des conditions de vie des gardiens, reprise d'un mur trombe, amélioration des équipements, capteurs solaires, étanchéité).

Le montant sollicité est de 63 500 €. Elle rappelle que le refuge a déjà été aidé par le PNE. Cette somme est conséquente par rapport à l'enveloppe globale annuelle dédiée aux subventions.

Carine RIBES complète en indiquant que pour le projet du refuge de Vallonpierre, la Préfecture a été sollicitée dans le cadre du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) et qu'un avis favorable a été rendu avec le Département. Elle s'étonne du montant indiqué dans le plan financement à hauteur de 53,66 % du projet sachant que normalement, le FACE peut couvrir 80 % du projet. Elle vérifiera ce qu'il en est.

Arnaud MURGIA s'interroge également sur le plan de financement du projet de Vallonpierre : il rappelle que le Département a une enveloppe annuelle de 100 000 € dédiée à la question de la transition énergétique dans les refuges. Il ne comprend pas pourquoi le porteur de projet n'a pas sollicité cette aide auprès du Département. Il faudrait peut-être que le PNE accompagne le porteur de projet vers d'autres sources de financements. Il est donc d'accord avec l'avis de l'établissement mais souhaiterait qu'un point soit refait sur le plan de financement avec le porteur de projet avant de rendre un avis définitif.

Arnaud MURGIA continue sur le projet de la STD, il indique que le Département participera au projet mais note que le plan de financement n'est pas abouti (il n'y a que le Parc et le Département). A nouveau, il s'interroge sur le fait que le Parc pourrait accompagner le porteur de projet vers d'autres financeurs.

Catherine GARIN indique avoir échangé avec la STD à ce propos qui lui a confirmé que le plan de financement n'était pas définitif.

Thomas BETH souhaite savoir quel est l'historique des sommes allouées pour les demandes de subventions pour la rénovation de refuge au PNE.

Samuel SEMPE indique que les demandes de subvention pour des refuges déposées auprès du PNE sont faites sur des points d'améliorations ponctuelles, ciblées et spécifiques. Les demandes ne concernent pas des rénovations globales de refuges.

Arnaud MURGIA note qu'il faudrait peut-être s'arrêter au fait que ce le PNE n'est pas un aménageur public. Il n'a pas vocation à financer des projets de construction/rénovation globale de refuge.

Jean-Louis ARTHAUD considère que le PNE peut apporter une aide aux refuges sur des opérations de façon ponctuelle. Cependant, l'établissement ne peut pas suivre financièrement s'il commence à s'engager sur de la rénovation complète. Sur un point précis, il faut continuer à aider mais pas sur des projets de rénovation globale, ce n'est pas le rôle du Parc.

Arnaud MURGIA indique que le PNE ne va pas rendre un avis seulement négatif. L'établissement doit expliciter son avis. Il rappelle que le PNE n'est pas un aménageur public, il ne peut donc pas répondre à des demandes de rénovations globales de refuge. En revanche, il est prêt à accompagner les porteurs de projet afin de les aider à trouver des sources de financements. Il se demande par ailleurs si le PNE a été sollicité en amont sur le projet, notamment avec une demande d'avis du Conseil Scientifique.

Jean-Louis ARTHAUD indique que c'est ce qui a été fait pour le projet du refuge de la Lavey. Le PNE a apporté des conseils à la FFCAM pour trouver des financeurs et le Conseil Scientifique a donné un avis sur le projet.

Fabien ARNAUD indique que les relations avec la FFCAM sont plus claires désormais. Le chargé de mission pour les refuges sollicite régulièrement le Conseil Scientifique pour des avis sur des projets d'aménagement de refuges en amont.

Ludovic SCHULTZ propose de préparer un avis motivé pour le Conseil d'Administration du PNE en rappelant que le PNE n'est pas un aménageur public mais qu'il peut proposer des solutions d'accompagnement, notamment avec la sollicitation du Conseil Scientifique pour un avis sur les projets et des conseils pour la recherche de financeurs.

Fabien ARNAUD s'interroge sur le fait que le bureau doit rendre un avis une fois que la sélection a été faite. Il serait intéressant de produire des lettres de cadrage dans le cadre des demandes de subventions assorties notamment des montants budgétaires possibles maximum.

Olivier FONS indique que le projet de la STD concerne la commune de Villar d'Arène. Il considère que sur le principe, la STD doit revoir sa copie sur son plan de financement. Il indique que la STD est en phase de dépôt d'un permis de construire alors que le financement du projet n'est pas au point. La rénovation concerne effectivement l'amélioration des conditions de vie du gardien et un certain nombre d'aménagements environnementaux, cependant, la somme de 63 500 € ne lui semble pas être un montant raisonnable. Il considère qu'avant de présenter la demande en CA, il faut demander au porteur de projet de revoir son plan de financement.

Arnaud MURGIA propose de retirer la demande de la STD et propose que l'établissement reçoive le porteur de projet afin de l'accompagner pour lui permettre de faire le meilleur projet qui soit, avec l'aide du Conseil Scientifique et du PNE qui pourrait les orienter vers des financeurs (Régions avec le Plan Montagne, Départements). Il faudrait qu'il précise leur projet et leur plan de financement.

Thomas BETH rappelle qu'en 2022, le PNE avait financé un projet portant sur l'amélioration des conditions de vie de gardiennes d'un refuge. Il faudrait donc qu'il fasse une demande sur un sujet précis, comme celui-ci, pour que le PNE puisse y répondre favorablement.

Arnaud MURGIA propose de retirer les demandes de l'ordre du jour du prochain CA. Il faut d'abord les recevoir et qu'ils fassent notamment une demande d'avis auprès du CS. Le Conseil d'Administration ne souhaite pas donner un avis négatif sur le projet. N'ayant pas fait en amont l'objet d'une consultation du CS, il ne peut pas être proposé en CA.

## **8. Rapport annuel subventions 2022**

Catherine GARIN indique que 31 opérations ont été subventionnées en 2022, totalisant 170 454,33 € pour 169 793,83 € engagés.

Elle rappelle les règles d'attribution des subventions :

- tous les projets répondant à une mesure de la Charte sont éligibles,

- tous les porteurs, quelque soit son statut peut déposer une demande,
- le Parc national intervient à hauteur de 25 % maximum dans le cas de travaux et jusqu'à 50 % dans le cas d'études,
- pour les projets d'un montant total inférieur à 1 000 € HT, le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 80 % du coût total du projet.

Les attributions de 2022 reflètent une répartition des aides entre les différents bénéficiaires avec une majorité d'aide dédiée aux 12 projets des communes (30 % du plus que la moyenne des dix dernières années). Les associations perçoivent 17 % d'aides, soit 10 % de plus. Il y a quelques demandes de personnes privées.

L'enveloppe d'intervention de 2022, soit 160 000 €, a été abondée pour honorer les demandes. Le montant attribué en 2022 représente 105 % de la moyenne des dix dernières années, correspondant à la période 2013-2022 d'existence de la Charte (au total 1,620 M d'€ de subvention pour 348 projets d'un montant d'opérations de 13,8 M d'€).

Elle note une répartition des demandes de subventions relativement homogène entre les secteurs.

Les aides attribuées en 2022 se répartissent entre les projets d'aménagements (36 % du montant attribué total), de restauration de patrimoines (28 %), et ceux à vocation de tourisme durable (14 %). Le volet « culture et connaissance et éducation » constituent près de 10 % de l'enveloppe annuelle avec 6 projets, pour une aide moyenne de 2 716 €.

Les projets de certification « Agriculture Biologique » de production agricole ou artisanale sont dynamiques avec 6 projets pour un montant moyen de 589 € (3 années de certification aidées à 50 % du coût de la certification AB). Le Parc a décidé de participer à cette certification pour compenser le fait que la région PACA n'aide pas dans ce domaine alors que la région AuRA le fait.

Enfin, cette année, le montant moyen annuel des aides est de 5 475 €. Le montant le plus faible est de 532 €. Le plus élevé est de 40 000 €.

Arnaud MURGIA demande si les membres du bureau ont des questions diverses.

Carine RIBES souhaite savoir si un retour sur la journée « fréquentation » sera réalisée.

Pierrick NAVIZET indique que cela est prévue prochainement mais il n'y a pour le moment pas de date fixée.

Ludovic SCHULTZ indique que le début d'année est chargée pour le service communication avec la célébration des 50 ans ce qui explique que le rendu des conclusions sur cette journée sera fait un peu plus tard dans l'année.

Olivier LEFRANCOIS indique que l'association ALPARC a organisé un colloque sur la même thématique. Le PNE a participé à cet événement en présentant les problématiques rencontrées au sein du PNE.

Carine RIBES rappelle que pour les 50 ans du Parc, le cabinet et la communication de la Préfecture se tiennent à la disposition du PNE pour relayer les informations.

Arnaud MURGIA remercie les membres du bureau pour la participation à cette réunion et clôt la séance à 16h30.